

La Belgique a enfin signé la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement (9.1.12)

Le 31 octobre 2011, la Belgique a annoncé son adhésion à la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. C'était l'une des principales revendications de la Semaine de la paix 2011 organisée par Pax Christi. Ainsi la newsletter de Pax Christi Wallonie Bruxelles.

Cette annonce a été très bien accueillie par la société civile belge. Celle-ci regrettait depuis longtemps que la Belgique n'ait pas encore apporté son soutien à cette initiative, politique il est vrai, mais combien importante car il s'agit de la déclaration politique la plus forte aujourd'hui qui reconnaît l'impact de la violence armée sur le développement socio-économique et humain.

La violence armée impacte le développement des Etats

Adoptée le 7 juin 2006 à Genève par 42 Etats, la Déclaration reconnaît que la violence armée et les conflits entravent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement que les Etats des Nations Unies se sont fixés de réaliser pour 2015.

En signant la Déclaration de Genève, les Etats s'engagent à réduire la violence armée et son impact en élaborant des pratiques relatives, entre autres, à la prévention et la résolution des conflits, la reconstruction après les conflits, au respect des droits humains, de la justice et de l'Etat de droit. Les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions sont bien sûr visées par cette Déclaration. Les Etats s'engagent ainsi à élaborer des mesures pour lutter contre leur prolifération, leur trafic et leur utilisation illicites, mais aussi à parvenir à un contrôle des armes légères à travers le contrôle des transferts et du courtage illicite.

Depuis son adoption, 112 Etats ont adhéré à cette initiative diplomatique. Les Etats-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde, l'Arabie Saoudite, l'Egypte, Israël, la Somalie, le Tchad, la République Centrafricaine, la Namibie ou encore le Venezuela sont quelques Etats qui n'y ont pas (encore) adhéré. Parmi eux, certains connaissent des taux de violence élevés.

La violence armée en chiffres

Selon des estimations présentées lors de la 2ème Conférence de révision de la Déclaration de Genève fin octobre 2011, 526.000 personnes meurent violemment chaque année. Elles sont victimes de conflits civils, combats et terrorisme, homicides volontaires et involontaires, ainsi que d'interventions légales en dehors de conflits. **Contrairement à ce que l'on a tendance à croire, les victimes de conflits sont moins nombreuses que les personnes tuées dans des pays apparemment en paix.** Ainsi, 10% des victimes sont dues directement à des conflits, alors que 75% sont dues à des homicides volontaires. Ceux-ci surviennent dans le contexte de la criminalité organisée, des gangs, de crimes passionnels prémedités ou non contre des proches et intimes, de vol ou cambriolage. Face à cette réalité de la violence au quotidien, les habitants de la planète ne sont pas égaux, encore une fois. Cette violence peut être associée à des niveaux de développement assez bas ainsi qu'à une faiblesse de l'état de droit. Les régions de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique subsaharienne sont les plus touchées par la violence armée. Entre 2004 et 2009, elles ont connu des taux de violence extrêmement élevés - plus de 30 morts pour 100.000 habitants en moyenne par an - là où l'Europe occidentale a connu des taux moyens inférieurs à 5 morts pour 100.000.

Les outils privilégiés de cette violence ? Les armes à feu, principalement. Elles ont notamment remplacé les couteaux et autres armes dans les mains des jeunes des gangs et groupes criminels organisés en raison de la disponibilité des armes au sein des populations civiles et du trafic illicite.

Au cours de la 2ème Conférence de révision de la Déclaration fin octobre 2011, les Etats se sont félicité des progrès accomplis dans la compréhension des liens entre la violence armée et le développement. Si cet aspect est essentiel pour une réponse appropriée à la violence armée, les Etats ne doivent pas oublier qu'ils disposent déjà de certains outils pour faire face au problème.

Ils ont en effet pris des engagements en termes de lutte contre le commerce illicite des armes légères, et s'apprêtent à en prendre d'autres dans les prochains mois pour réglementer le commerce licite des armes avec un « Traité sur le commerce des armes ». Il s'agira de continuer à faire preuve de volonté politique pour appliquer ces instruments.

Rédigé le 7 décembre 2011 par: Virginie Moreau (GRIP)